



LE MINISTRE

Cotonou, le 11 AOÛT 2025

N° 023/MTFP/DC/SGM/DGT/SA

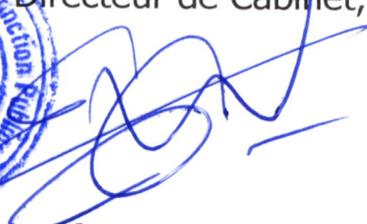
## COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **vendredi 15 août 2025, Jour de l'Assomption**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté chrétienne, une bonne fête.

Pour le Ministre et P.O.  
Le Directeur de Cabinet,

Vu  
Bon à diffuser

  
Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS